ECOLE D'ESCALADE ALTISSIMO
TOULOUSE SAINT-MARTIN
SAISON 2023-2024

DEBUT DES COURS : LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023
FIN DES COURS : SAMEDI 08 JUIN 2024

FICHE D'INSCRIPTION ADULTES

Nom : .....Prénom :.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Téléphone : .....Mail (obligatoire) : .....

Date de Naissance : ..... /..... /.....

☐ 1ere inscription ou ☐ Renouvellement

Cochez les cases correspondantes :

Cours adultes : 520 € / an *

☐Mardi 20h00-22h00 ☐Jeudi 20h00-22h00 *un seul choix possible

Option « Pack Alti'Académie» : grimpe illimitée dans toutes les salles Altissimo en dehors des créneaux de cours et sur la période de l'école d'escalade : ☐160 €

Prêt du matériel inclus pour les cours.

Je verse la somme de.....€ par : ☐ Chèque ☐ Carte Bleue ☐ Espèces ☐Chèques Vacances

Fait le : A :

Nom : Signature :

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ECOLE D'ESCALADE

REGLEMENT INTERIEUR

• L'adhésion implique le respect du règlement intérieur de la salle Altissimo.
• Les élèves s'engagent à respecter les instructions et conseils de l'encadrant en charge de la séance d'escalade. Un comportement prudent sera donc exigé pour l'ensemble des grimpeurs.
• En cas de comportements dangereux répétés ou inadaptation du grimpeur à l'escalade, ce dernier pourra être exclu définitivement par l'encadrant. La direction décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
• Bien que les encadrants fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, les élèves reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.

EQUIPEMENT

• Le matériel étant mis à disposition des élèves durant les cours - chaussons, baudrier, système d'assurage - les grimpeurs s'engagent à en prendre le plus grand soin.
• Le matériel ne peut être emprunté pour une sortie extérieure.

COTISATION A L'ECOLE

• L'inscription doit être régularisée avant le premier cours.
• L'adhésion peut être effectuée au comptant ou en 3 fois sans frais.
• Afin de valider l'inscription, la présente fiche d'inscription doit être remplie soigneusement et accompagnée du ou des règlements (3 chèques datés et signés à l'ordre d'Altissimo).
• Il n'y aura pas de cours durant la période des vacances scolaires.
•En cas d'interruption de courte période il ne sera procédé à aucun remboursement. Aucune résiliation n'est possible sauf sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude définitive à la pratique de l'escalade. Tout trimestre commencé est du.
•À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.

DROIT A L'IMAGE

• Dans le cadre de ses activités, Altissimo peut être amené à prendre des photographies ou vidéos de vous ou votre enfant et à les utiliser sur ses supports de communication, sans limite de temps ou de lieu. Si vous ne souhaitez pas que vous/votre enfant soit pris en photos ou en vidéo, nous vous remercions de nous faire un courrier indiquant votre refus.

☐J'ai lu et accepte le règlement intérieur de l'école d'escalade pour la saison 2023/2024

Pour toutes questions ou informations complémentaires, contactez-nous au 05 61 31 02 02 ou par mail à l'adresse suivante : toulousesaintmartin@altissimo.fr

Fait le :

Nom/Prénom :
Signature :